

## Défi « J'y vais ! » 2022

### Une mobilisation exceptionnelle pour modifier les habitudes de déplacement

Dans un contexte d'augmentation du coût des carburants, de prise de conscience des conséquences du dérèglement climatique, et après 2 années marquées par la crise sanitaire, le Défi « J'y vais ! » s'est déroulé sur 3 semaines, du 2 au 22 mai 2022. Ce **défi écomobile** a fortement motivé les habitants des 45 territoires du Grand Est engagés dans l'opération, avec une participation qui a plus que doublé par rapport à l'année précédente.

Le but du Défi est de changer ses habitudes pour des modes de déplacement durables, en testant ou en utilisant des **alternatives à la voiture individuelle** pour les déplacements domicile-travail : marche, vélo, trottinette, transports en commun, covoiturage. Le challenge à relever est de **mobiliser le maximum de participants** dans son entreprise, sa collectivité, son administration, son établissement, son association, ou encore dans son école, son collège ou son lycée. Le classement se fait sur le taux de participation global sur les 3 semaines du Défi.

### Participation, kilomètres et CO2 évité

Avec plus de **400 structures inscrites**, les défis destinés aux entreprises et employeurs (Vélo ou Multimodal) ont mobilisé **7 000 participants**.

Pour les établissements scolaires, ce sont plus de **200 écoles** et une **100aine de collèges et lycées**, qui ont participé, soit plus de 1 200 classes pour environ **30 000 élèves, collégiens et lycéens**.

Au total, ce sont presque **1 100 000 km** qui ont été parcourus en mobilité durable pour les entreprises et **300 000 km** pour les établissements scolaires.

Les kilomètres ainsi parcourus en mobilité durable ont permis de collecter la somme de **5 000 €** pour la dotation solidaire associée au Défi, attribuée cette année à **l'entreprise d'insertion DEFIS 52** dans le **Pays de Langres** en **Haute Marne** pour accompagner son projet de **mobilité inclusive en milieu rural**.

D'autre part, les participants des entreprises pouvaient également enregistrer les km non parcourus lorsqu'ils étaient en **télétravail**, représentant environ 240 000 km évités. Cependant, 300 participants au Défi n'ont enregistré que des km en télétravail, ce qui laisse à penser qu'ils ont pris leur voiture pour les autres jours de travail !

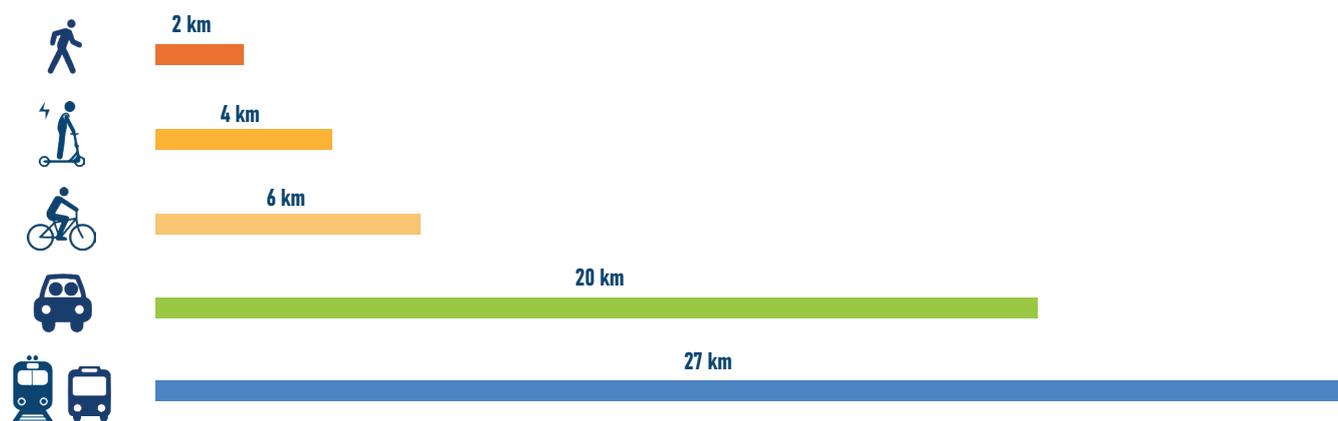
Au final, le Défi a permis d'éviter le rejet de **237,5 tonnes de CO2**, soit **170 g de CO2 par km parcouru**.

### Distance domicile-travail et mode de déplacement

Les données du Défi ont permis de calculer une **distance moyenne domicile-travail selon le mode de déplacement**. Pour la marche, cette distance est de l'ordre de **2 km**. Pour le vélo, elle est de l'ordre de **6 km**, un peu plus élevée que la valeur habituellement retenue entre 3 et 5 km. Ceci peut éventuellement s'expliquer par le développement du vélo à assistance électrique qui permet de couvrir des distances plus importantes. Ces valeurs montrent que **les modes actifs ont toute leur pertinence pour des distances jusqu'à 6 ou 8 km**.

Pour les transports en commun, la distance moyenne domicile-travail est de **27 km**. Elle est de **20 km** pour les déplacements effectués en covoiturage.

Pour les équipements de déplacement personnel motorisés que sont les trottinettes électriques, monoroues et équivalents, la distance parcourue sur le trajet domicile-travail est de l'ordre de **4 km**, se combinant souvent avec les transports en commun.



## Jours de télétravail et « jour des enfants »

Sur la répartition des déplacements sur la semaine, les résultats du Défi mettent en évidence les journées privilégiées pour le télétravail que sont le lundi, le mercredi et le vendredi. On pouvait s'en douter mais cela apparaît très clairement dans les graphiques de participation sur les 3 semaines.

Le mercredi est à la fois un jour pour le télétravail mais aussi habituellement le « jour des enfants » pour les parents en temps partiel. Adapté au rythme sur 4 jours de l'école primaire, on l'observe cependant encore avec le défi des collèges où la participation en modes actifs (marche, vélo, trottinette) diminue nettement le mercredi. Si les collégiens sont en mesure d'être plus autonomes pour se déplacer, les habitudes de conduire les enfants à leur établissement scolaire semblent perdurer même au-delà de la petite école !

## Une extension sur le Grand Est

Le Défi est organisé en lien avec l'ADEME Grand Est et 45 territoires répartis sur la région Grand Est. La prochaine édition 2023 devrait se dérouler également sur la période mai-juin et devrait concerner encore plus de territoires, notamment en Lorraine et en Champagne-Ardenne.



L'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est assure la coordination du Défi.

CONTACT PRESSE : LÉA BELTZUNG - MAIL : COMMUNICATION@VMA-GRAND-EST.FR - TEL : 06.65.92.40.36

